PRE ROUTIERE

de Ventadour, 75001 Paris

NOS CONSEILS

Certains usagers comme les piétons, les cyclistes ou les poids lourds peuvent avoir des difficultés à franchir les giratoires. Tenez-en compte.

- Les passages piétons sont souvent placés aux entrées/sorties des giratoires, c'est-à-dire à un endroit où les véhicules sortant de l'anneau accélèrent. De plus, bien souvent, la visibilité n'y est pas bonne. En tant que piéton, veillez à marcher sur l'accotement ou le trottoir, face à la circulation pour bien voir les véhicules qui arrivent.
- En tant que cycliste, il est dangereux d'aller au centre de l'anneau car vous roulez plus lentement. C'est pourquoi il vaut mieux toujours rester sur la voie extérieure et utiliser vos bras pour signaler vos intentions aux autres usagers : bras gauche tendu lorsque vous restez sur le giratoire, bras droit tendu pour signaler votre sortie du giratoire.
- Quant aux poids lourds, ils doivent réduire considérablement leur vitesse et peuvent avoir des problèmes de gabarit qui les obligent à emprunter plusieurs voies en même temps. Laissezleur la place de manœuvrer.

Si les giratoires demeurent pour vous complexes, sachez que la plupart des comités de l'association Prévention Routière organisent, avec le soutien d'Attitude Prévention, des stages de réactualisation des connaissances à destination des seniors, au cours desquels la question des giratoires est abordée. Renseignez-vous auprès de votre comité départemental.

POUR ALLER PLUS LOIN

Retrouvez nos conseils ainsi qu'une animation "Mode d'emploi du giratoire" sur

www.preventionroutiere.asso.fr www.attitude-prevention.fr

Les associations Prévention Routière et Attitude Prévention se mobilisent pour sensibiliser aux risques routiers. Chaque année, ce sont plus de 40 000 actions qui sont menées partout en France, notamment auprès des publics les plus vulnérables.

> La responsabilité des auteurs de ces brochures ne peut être engagée en cas de mauvaise interprétation



Association Prévention Routière Centre National 4 rue de Ventadour – 75001 Paris Tél.: 01 44 15 27 00 www.preventionroutiere.asso.fr

Attitude Prévention 26. boulevard Haussmann – 75009 Paris Tél.: 01 42 47 90 00 www.attitude-prevention.fr

Retrouvez-nous sur











BIEN EMPRUNTER UN GIRATOIRE

MEMENTO ••







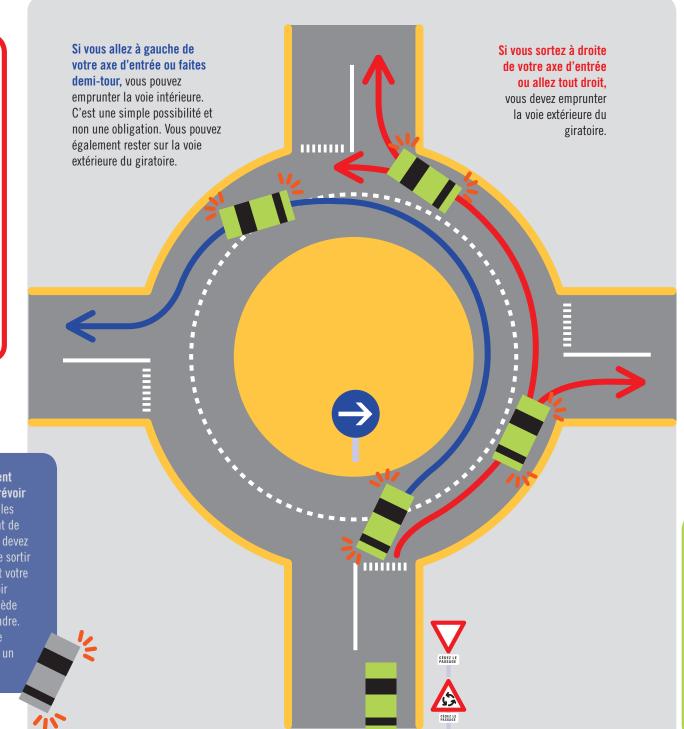
Retrouvez-nous sur :



CÉDEZ LE Passage

Ce panneau annonce un carrefour giratoire. Les véhicules qui circulent sur l'anneau ont toujours la priorité. En revanche, sur les anciens ronds-points comme c'est le cas à Paris, ce sont les véhicules entrants qui ont la priorité.

Vos clignotants permettent aux autres usagers de prévoir vos manœuvres. Utilisez-les avant chaque changement de voie! En particulier, vous devez signaler votre intention de sortir du giratoire en actionnant votre clignotant droit après avoir dépassé la sortie qui précède celle que vous voulez prendre. Mais rappelez-vous que le clignotant ne confère pas un droit de priorité.





"Les giratoires sont générateurs d'accidents."

FAUX → La transformation d'un carrefour classique en sens giratoire permet de réduire le nombre d'accidents graves de 80 %, grâce notamment à la réduction des vitesses et à la suppression des chocs de face.

"Le terre-plein central d'un rondpoint ne peut jamais être franchi."

VRAI ET FAUX → En principe, les carrefours giratoires comportent un terre-plein central matériellement infranchissable.

Toutefois, en agglomération, certains giratoires peuvent comporter un terre-plein qui peut être franchi afin de permettre aux véhicules longs et encombrants d'y circuler.

"Les giratoires sont d'origine anglaise."

VRAI ET FAUX → S'il est vrai que les giratoires se sont d'abord multipliés outre-Manche (d'où l'appellation de « rond-point à l'anglaise »), certains spécialistes attribuent leur paternité à l'architecte français Eugène Hénard, d'autres à l'Américain William Phelps Eno qui a dessiné le Columbus Circle à New York en 1905.

FOCUS CODE DE LA ROUTE

Le refus de priorité à l'entrée d'un giratoire est puni de $135 \in$ d'amende et d'un retrait de 4 points du permis de conduire. Ne pas utiliser ses clignotants est passible de $35 \in$ d'amende et d'un retrait de 3 points. En cas de passage devant le juge, votre permis peut également être suspendu jusqu'à 3 ans.

l Je souhaite recevoir la newsletter de l'association Prévention Routière, voici n par nos services. En vous adr s soient échangées ou cédées e ur ses comités départementaux.

SOUTENEZ joins mon chèque à l'ordre de L'ASSOCIATION PRÉVENTION : Mme MIIe M. Nom un don d'un montant de : □ 20 € □ 50 € ROUTIÈRE